

Evaluation du risque sanitaire

PADEMIE DE COVID-19

Le déconfinement partiel, est annoncé à compter du 11 mai 2020, doit permettre une reprise progressive de l'activité économique en respectant des règles sanitaires suffisamment strictes pour assurer la sécurité de tous.

A ce stade, il est primordial que la reprise de l'activité ne se fasse pas au détriment des gestes barrières qui doivent être maintenus en toutes circonstances. Il est donc nécessaire de définir de nouvelles règles de travail, étant précisé que le déconfinement ne pourra être que progressif.

Il convient de revoir l'accueil de la clientèle, le déplacement des personnes à l'intérieur de l'établissement, de travailler en harmonie avec tous les gestes barrières.

Les pages suivantes sont là pour vous aider.

Merci de votre compréhension.

Mme LIGEARD-ROCHETEAU nathalie

AUTO-ECOLE DE MARANS

Accueil du public :

L'accès pour les visiteurs doit être limité. Il convient de restreindre le nombre de personnes présentes en même temps dans l'établissement.

1° Le nombre de personnes sera limité à **1 personne** (maximum 2) en restant toujours au moins à 1 mètre des autres (**Un marquage au sol a été tracé au sol**).

2° Chaque personne devra porter un masque de protection avant d'entrer dans l'établissement. Sans le port du masque, l'établissement ne sera pas accessible.

3° Une **protection en plexiglass** a été installé au niveau du bureau pour éviter toutes projections de gouttelettes. Cette **protection sera nettoyée** fréquemment avec un produit désinfectant.

Evaluation du risque sanitaire

PADEMIE DE COVID-19

4° Du **liquide désinfectant** sera à votre disposition à l'entrée de l'établissement.

5° **Tous documents vous seront envoyés si possible sur votre adresse mail** pour éviter un échange de papier.

6° Il est préférable d'annoncer votre présence en frappant à la porte de l'établissement ou envoyer un SMS et d'attendre que le gérant de l'établissement vous donne le feu vert pour entrer.

7° Si vous avez besoin de rencontrer le gérant de l'établissement, prenez **rendez-vous par téléphone** pour fixer ensemble une date.

8° En cas de présence de plusieurs personnes dans l'établissement (2 maximum), nous vous demandons de patienter à l'extérieur de l'établissement en respectant les distances de sécurité.

Déplacement dans l'établissement

Il convient de limiter au maximum les déplacements dans l'établissement. Il convient d'instaurer des mesures de préventions pour éviter la propagation du virus.

1° Toutes personnes entrant dans l'établissement devra **obligatoirement porter un masque de protection** et le garder jusqu'à sa sortie.

2° **Le lavage des mains sera obligatoire à l'intérieur des locaux** soit par une solution hydro alcoolique soit par lavage des mains dans les sanitaires

3° Les sanitaires ne seront utilisés **pour le lavage des mains (selon les informations fixées au mur des sanitaires)**.

4° Respecter **les marques de sécurité d'1mètre tracées au sol**.

5° Du **liquide hydro alcoolique** sera à l'entrée du bureau à votre disposition.

Evaluation du risque sanitaire

PADEMIE DE COVID-19

Mesures applicables pour les cours de théorie (code) :

Il convient d'aménager des conditions de travail afin de limiter les contacts physiques rapprochés ou prolongés.

- 1° Les emplacements pour s'asseoir (**chaises**) **seront espacés** dans le respect des règles de distanciation physique.
- 2° Tous déchets devront être jetés dans **la poubelle installée à cet effet**.
- 3° Un nettoyage pour **désinfection de la salle** (sièges, table, poignées de porte) se fera après chaque cours de code du soir
- 4° Le nettoyage pour **désinfection du sol** se fera 2 fois par semaine.
- 5° Les **poubelles** de l'établissements seront vidées en fin de soirée.
- 6° Toute personne voulant assister à une séance de code devra avertir par mail ou SMS leur venue pour limiter le nombre de personnes dans la salle.

Mesures applicables pour les cours de conduite :

La doctrine générale en matière de prévention des risques professionnels est d'utiliser les équipements de protection individuelle surtout en lieu confiné. C'est pourquoi, des mesures strictes seront mises en place, après chaque cours de conduite.

- 1° La présence du candidat pour son cours de conduite **se fera au bureau** (sauf cas particulier) pour être sûr que les conditions sanitaires seront respectées.
- 2° Tous les vêtements et sacs seront déposés **dans le coffre du véhicule** dans un bac.
- 3° **Une housse plastique** sera mise sur le siège et changée à chaque élève
- 4° Avant chaque passage du candidat au poste de conduite, **les poignets des portières, le volant, levier de vitesse, frein à main, clé de contact, boucle de ceinture, rétroviseurs et autres accessoires seront désinfectés automatiquement**.
- 5° Le **masque** pour tous les occupants du véhicule sera obligatoire.
- 6° Une fois le cours terminé, **l'aération** du véhicule sera effectuée.

Evaluation du risque sanitaire

PADEMIE DE COVID-19

7° En présence d'accompagnateur (conduite accompagnée ou supervisée) ne sera accepté **qu'1 accompagnateur** à l'arrière du véhicule. (sous réserve d'équipement homologué en attente de conception)

8° **Une paire de gants** peut être envisagée bien que toutes les commandes et accessoires seront désinfectés.

Soyez très attentifs à ces mesures et préparez à l'avance vos moyens de protection.

Nettoyage quotidien des locaux :

Il est recommandé d'instaurer des consignes particulières en matière de ménage et de nettoyage des locaux.

1° le nettoyage **des sièges, tablettes et de la séparation** pour le bureau se fera après chaque cours de code.

2° **Le nettoyage des sols** sera effectué 2 fois par semaine

3° Le ramassage **des poubelles** se fera en fin de journée.

4° Les locaux **seront aérés** le plus souvent possible.

5° Le nettoyage se fera avec des produits sanitaires adaptés.

Examen de conduite :

Pour l'instant, les candidats au permis de conduire devront se munir **d'un masque** pendant toute la durée de l'examen.

Pour des mesures sanitaires, chaque candidat devra **se rendre seul** au centre du permis de conduire.

Important :

Toutes personnes fiévreuses ou enrhumées se verront refusées l'accès de l'établissement, des salles de code et des véhicules école.

Evaluation du risque sanitaire

PADEMIE DE COVID-19

NOM et prénom.....

date

signature élève

signature parents